

25 mai 2010

10.349

Question du groupe UDC

Audits demandés par le DEC

Deux audits ont été demandés par le DEC, soit:

- audit du service de surveillance et des relations du travail;
- audit du CNIP.

A chaque fois, c'est le même avocat de La Chaux-de-Fonds qui a été mandaté pour le faire.

- Le Conseil d'Etat a-t-il été consulté avant l'attribution de ces audits, le cas échéant les a-t-il lui-même décidés?
- Pourquoi doit-on tout d'un coup procéder à ces audits?
- Mis à part ces deux audits, combien d'audits sont-ils en cours ou prévus à ce jour?
- Peut-on nous informer sur quelles bases et quelles compétences spéciales cet avocat a-t-il été choisi pour ces audits sensibles?
- Quel est le prix de ces audits et sur quelle ligne budgétaire le montant est-il pris?

Signataires: J.-Ch. Legrix, R. Clottu, F. Robert-Nicoud, M. A. Guyot, M. Schafroth, D. Haldimann, B. Courvoisier, B. Wenger, J.-P. Donzé, C.-A. Perrin et W. Bammerlin.